



UNSA – 50 ter rue de Malte – 75011 PARIS Courriel : itefa@unsa.org

**COMPTE RENDU DE LA
CAP des ATTACHÉS d'ADMINISTRATION
DES AFFAIRES SOCIALES DU 20 MARS 2009**

L'ordre du jour de cette CAP portait :

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE :

- Point n°1 :** Approbation du procès verbal de la séance du 24 octobre 2008
- Point n°2 :** Examen des demandes de détachement dans le corps des attachés d'administration des affaires sociales.
- Point n°3 :** Examen des demandes d'intégration dans le corps des attachés d'administration des affaires sociales
- Point n°4 :** Examen du projet de tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration des affaires sociales au titre de l'année 2009 par la voie de la sélection professionnelle et par la voie de la nomination au choix
- Point n°5 :** Examen d'un recours en notation au titre de l'année 2005
- Point n°6 :** Examen des demandes de mutation
- Point n°7 :** Points divers

ASSEMBLÉE RESTREINTE :

- Point n°8 :** Examen des demandes de détachement dans le grade d'attaché principal d'administration des affaires sociales

Toute l'information syndicale et professionnelle : <http://itefa.unsa.org>



100%
pas
pareils

AVEC VOUS,
L'UNSA CHANGE
LE SYNDICALISME.

Après que la CAP ait été ouverte, sous la présidence de Mme Lutaud, **et que le quorum ait été constaté, l'ensemble des représentants du personnel ont regretté que la nouvelle DAGPB, Mme Kirry, ait été dans l'impossibilité de présider cette CAP des AA, première commission pour elle, et l'ont « déploré ».....**

Avant de passer à l'ordre du jour, dont les points vont être changés dans leur passage suite à la demande de l'administration et à celle d'un expert d'un syndicat, **les représentants de l'UNSA ont fait la déclaration liminaire suivante, concernant la gestion du corps sur les 2 secteurs :**

« À la suite des nouvelles dispositions statutaires relatives au corps des attachés d'administration des ministères sociaux, et après constat des différences notables de gestion apparues dès cette deuxième CAP, commune aux 2 secteurs, renouvelée en 2008, **il est apparu essentiel pour nous, élus et représentants de l'UNSA, d'appeler fermement votre attention sur ces dysfonctionnements et de demander que l'administration accepte des réunions de travail avec les représentants du corps pour que soit élaboré un véritable cadre de gestion commun aux 2 secteurs, travail et solidarité- santé afin :**

- **qu'une réflexion globale** soit menée afin d'élaborer pour notre corps une véritable politique de gestion et de valorisation des compétences des agents
- **qu'une visibilité sur la construction de leur parcours professionnel** soit donnée aux agents et d'apporter aux services les informations nécessaires pour qu'ils accompagnent ces parcours tout en développant les compétences, qui leur sont nécessaires
- **que cette réflexion soit menée parallèlement** aux travaux sur la rénovation des systèmes de gestion individualisée des carrières afin qu'elle s'inscrive en cohérence à la gestion de l'ensemble de l'encadrement dans le fil des orientations portées par la direction générale de l'administration et de la fonction publique
- **que cela permette d'aboutir à une grille d'analyse partagée**, tant sur les principes généraux de la vie du corps que sur les critères de gestion appliquée en CAP.

Ces travaux, existant d'ailleurs dans d'autres départements ministériels, permettraient d'avoir **des règles et des principes communs aux 2 secteurs, qui président à l'organisation des « moments forts » de la carrière des attachés des ministères sociaux dans la transparence :**

- les principes de la gestion du corps (missions et fonctions des AA ; parcours professionnels et gestion des compétences ; gestion personnalisée)
- les règles de la gestion :
 1. le recrutement
 2. l'avancement de grade : attaché principal
 3. la mobilité
 4. l'emploi de conseiller d'administration
 5. l'accès au grade d'administrateur civil
 6. les sorties du corps



Or, force est de constater que la gestion actuelle des AA, « écartelée » entre les deux secteurs, ne permet pas la mise en place d'une véritable filière administrative fiable et équitable suivant les affectations en AC ou en S/D et entre les deux secteurs, et répondant à des critères équitables et adoptés par l'ensemble des services.

Ainsi, des questions se posent plus nombreuses notamment sur :

- les différences de communication des vacances de postes et les conditions d'affectation des « jeunes » comme des plus « anciens » en cas de mobilité
- les raisons des choix effectués par l'administration dans un moment où les structures bougent
- sur la place faite aux AA dans les S/D et les métiers qui leur sont réservés
- sur celle plus particulièrement des APA, qui se trouvent en concurrence avec les DA de l'inspection du travail, notamment lorsqu'il leur est demandé de prendre un nouveau poste à responsabilités au vu de leur promotion en tant qu'APA (note GPSD n° 2008-63 du 31 octobre 2008)
- sur les non réponses de la part des DR et DD sur les postes qu'ils offrent aux AA et aux APA
- les conséquences de la création de la PFR (que nous soyons pour ou contre d'ailleurs) et l'affectation des AA des ministères sociaux sur des postes classés.

Sur ce dernier point, contrairement à ce qu'il a été précisé par la Dagemo sur la problématique des primes lors de la dernière CAP, certes il est vrai que c'est du ressort du CTPM mais avec la création de la PFR, dont une partie du montant doit être lié au poste occupé, la CAP des AA est en droit de poser la problématique à l'administration, DAGPB et Dagemo, du classement des postes réservés aux AA et des raisons d'attribution des postes.

Ainsi, les conditions de gestion de la carrière des AA de nos ministères doivent être mises discutées et éventuellement en perspective avec la réorganisation des services déconcentrés de l'Etat, notamment la mise en place des DIRECCTE et de leurs UT nécessitant de l'encadrement et de la coordination sur des champs élargis de l'Entreprise, de l'Emploi, et de l'Economie (pôle 3 E) ainsi que sur la conduite de projets transversaux interministériels. »

Pour nous, représentants de l'UNSA et élus à la CAP, le premier point est d'avoir un cadre commun de gestion aux 2 secteurs, transparent et conforme à la réglementation en vigueur.

La présente déclaration sera annexée au procès-verbal de cette commission.



**AVEC VOUS,
L'UNSA change
le syndicalisme.**

FORMATION PLÉNIÈRE

Point n°1: Questions diverses

***** le versement des conseillers techniques du service social dans le corps des AA des ministères sociaux**

A la demande de la CGT, Mme Panico- Mialon, désignée comme experte à cette commission, a fait un point sur la situation des conseillers techniques et un rappel historique des précédentes discussions avec l'administration.

Face à ces constats qui démontrent pour la CGT la situation « sinistrée » de ces corps, ce syndicat réclame une ouverture rapide de négociations sur la base du cahier revendicatif suivant :

- **Un ancrage des corps d'AS, ES, CTES et CTSS dans un corps de catégorie A type** doté d'un premier grade de conseiller technique (IB 430-780), et d'un deuxième grade de conseiller technique principal culminant à l'indice brut 966, en lieu et place d'une catégorie A «au rabais» dans lequel le protocole Durafour, que la CGT avait refusé de signer, nous a enfermé en 1990.
- **Pour atteindre cet objectif la CGT revendique :**
 1. le reclassement progressif des AS/ ES dans le premier grade de CTSS/ CTES et le reclassement des CTSS / CTES actuels dans le deuxième grade de CTSS ou CTES principal selon des modalités à négocier.
 2. le recrutement exclusif de professionnels de catégorie A pour occuper la fonction de conseiller technique dans les services déconcentrés et en administration centrale.
- **l'ouverture de passerelles vers la filière administrative**, comme c'est d'ailleurs le cas pour la fonction publique territoriale, par accès au grade de IASS et au grade d'IPASS pour celles et ceux souhaitant évoluer vers ce type de fonctions.
- **une formation statutaire d'adaptation à l'emploi**, pour l'ensemble de la filière, à l'EHESP.
- **L'arrêt des suppressions de postes au niveau des PRI et une relance des recrutements** à hauteur des besoins des services, avec application d'un effectif minimal incompressible par direction.
- **le rattrapage du niveau des rémunérations accessoires** à hauteur des autres corps de même catégorie.

La CGT indique que ces revendications sont largement partagées par une grande majorité des professionnels en exercice chez lesquels leur organisation est majoritaire depuis les dernières élections professionnelles.

Suspension de séance, discussions et demandes d'informations complémentaires souhaitées s'engagent après également que M. Cheik Lo, expert de l'administration, ait fait un point technique sur la situation de ces personnels, notamment leur nombre, les métiers exercés.



100%
pas
pareils

AVEC VOUS,
L'UNSA change
le syndicalisme.

Pour sa part, ce dernier indique qu'il n'est juridiquement pas possible d'envisager comme cela était également souhaité par les CST d'obtenir des détachement dans le corps des IASS (problème statutaire), mais que cette possibilité pourrait être envisagée dans le celui des AAC compte tenu des grilles indiciaires sensiblement équivalente entre les CST et celui des APAS

Pour sa part la DAGPB, indique qu'elle serait favorable à la demande des CST sous réserve de l'accord de la FP saisie sur ce dossier et si trois conditions cumulatives étaient réunies :

- Etre au 5ème échelon depuis 5 ans
- Avoir 10 ans d'ancienneté dans le corps
- Avoir été en fonction avant l'année 2000

Selon cette dernière environ 10 personnes réuniraient ces conditions à ce jour.

Toutefois, les représentants de l'UNSA sont certes preneurs d'informations supplémentaires mais ils rappellent qu'actuellement, sans nier les problématiques rencontrées par ces personnels, les conseillers techniques du service social représentent le grade de débouché des assistantes sociales, corps classé en B Type.

En conséquence, il n'est pas possible de les admettre dans le corps interministériel des AA, auquel fait partie le corps des AA des ministères sociaux (protocole Jacob et décret en conseil d'Etat), même si par leurs taches d'encadrement des assistantes sociales leur fonction managériale est mise en oeuvre, ce n'est pas leur coeur de métier.

Dans ces conditions et en l'état actuel de la réglementation des corps concernés, l'UNSA se prononcera CONTRE ce versement :

- **pour appartenance à une filière professionnelle différente et un coeur de métier centrée sur la filière sociale et le travail social**
- ***pour un positionnement à cheval entre le B et le A pour les quelques postes d'avancement des assistantes sociales***
- ***pour une grille qui ne va pas aussi haut que les AA car c'est "du petit A" (pas de principalat pour les conseillers techniques du service social)***
- ***la FP étudie d'ailleurs les filières sociales à part pour celles classées en B : valable surtout pour les infirmières et la FPH afin de revaloriser certains métiers***
- **le corps interministériel des AA n'a pas vocation à servir de corps "dépotoir" pour accélérer des fusions de corps dont les métiers sont différents avec une pratique et une culture, très différentes, même avec une formation continue au poste de travail : il est vrai qu'une autre OS demande également, dans un tract récent, d'augmenter le nombre de passages en A par liste d'aptitude pour les contrôleurs du travail, classés en B+ et filière technique, dans le corps des AA des ministères sociaux.**
- ***sans omettre que certains AA n'ont pas toujours satisfaction dans leurs mutations et ceux de l'extérieur aucune réponse favorable à leur demande de détachement (cf le traitement des demandes de détachement qui passent à cette CAP).***



**AVEC VOUS,
L'UNSA CHANGE
LE SYNDICALISME.**

***** Conseiller d'administration**

Suite à la demande des OS de les informer sur le dossier des CA , celle-ci, nous a précisé que les textes (décret et arrêtés : nombre de poste et grille indiciaire) avaient été remis au cabinet pour signature de Mme BACHELOT-NARQUIN.

L'arrêté fixant le nombre de poste s'établirait à 79 et 10 postes hors échelle A.

L'UNSA renvoie à sa déclaration liminaire pour qu'il y ait impérativement un cadre de gestion pour le corps des AA, notamment les postes qui seraient réservés aux emplois fonctionnels de conseiller d'administration, afin d'éviter des choix sans transparence et dignes « d'un favoritisme d'une autre époque ».

Point n°2 *Approbation du procès verbal de la séance du 24 octobre 2008.*

Sans revenir sur le sujet de leur déclaration concernant une demande d'intégration, les représentants de l'UNSA souhaiteraient, en application des dispositions réglementaires, la rectification suivante sur le résultat de ce vote : il doit être indiqué « partage des voix et donc soumis à la décision du ministre » et non directement « avis favorable à l'intégration », la voix du Président(e) n'étant plus prépondérante depuis un temps certain....

Point n°3 : *Examen des demandes de détachement dans le corps des attachés d'administration des affaires sociales*

NOM	Prénom	Affectation prévue	Administration d'origine	Date d'effet	Ech.
CAPIAN	Raphaël	DGS	Défense	1 ^{er} avril 2009	4ème
CHAUVIN	GUYLAINE	DGAS	Intérieur et Outre-Mer	1 ^{er} avril 2009	5ème
STRICANNE	Laurence	DGAS	Attaché territorial	1 ^{er} avril 2009	12ème

Le vote a été favorable pour ces demandes de détachements, qui sont du côté solidarité,



**AVEC VOUS,
L'UNSA change
le syndicalisme.**

à nouveau monde, nouveau syndicalisme

Par contre, d'autres demandes émanent du secteur travail, dont les dossiers, malgré qu'ils soient parvenus dans les délais à la dagemo, n'ont pas été formellement inscrits à l'ordre du jour dans les détachements mais étudiés avec les mutations.

Elles concernent :

NOM	Prénom	Affectation demandée	Administration d'origine
LARDERET	Séverine	DDTEFP du VAR	Education nationale
KIHEL	Salima	DRTEFP/ AQUITAINE	Education nationale
VANNIER	Claire	DRTEFP/ LIMOUSIN	Conseil régional

Pour ces demandes, dans la discussion, les représentants de l'UNSA ont apporté à la connaissance des membres de la commission les informations, expliquant les motifs, dont les justificatifs ont été joints à leurs dossiers : rapprochement de conjoints et enfants en bas âge ; réintégration d'un congé parental après avoir été dans nos services dans un autre corps ; intérêt professionnel et mobilité dans le métier exercé.

L'administration a accepté le détachement de Claire VANNIER et a refusé ceux de Salima KIHHEL et de Séverine LARDERET.

Contrairement à ce que les avis de vacances annonçaient sur les postes proposés à la DR d'Aquitaine, qui devaient être réservés aux AA et aux APA, au vu des fiches de poste transmises, l'administration a préféré les réserver à un membre du corps de l'IT pour des raisons financières (prise en charge d'une réintégration mais l'administration devrait montrer plus de cohérence dans ses critères de choix : GPEC et mobilité entre passerelles professionnelles ou plafond d'emplois mal géré !!!).

Point n°4 : Examen des demandes d'intégration dans le corps des attachés d'administration des affaires sociales :

Autres ministères

Nom - Prénom	Directions	Grade d'intégration	Date d'effet d'intégration
BOUSSADOUNA Yazid	Service contrôle budgétaire et comptable	AAAS	1 ^{er} Mars 2009
CHAMPENOIS Catherine	DRTEFP Languedoc-Roussillon	AAAS	1 ^{er} janvier 2009
IGUIDAR Hassan	Dagemo	AAAS	-
KERNER Philippe	DRTEFP Alsace	AAAS	1 ^{er} janvier 2009
LARROUY Danielle	Haut Fonctionnaire de Défense et Sécurité	AAAS	1 ^{er} janvier 2009

Avis favorable



à nouveau monde, nouveau syndicalisme |



**AVEC VOUS,
L'UNSA CHANGE
LE SYNDICALISME.**

[France Télécom](#)

Nom - Prénom	Directions	Grade d'intégration	Date d'effet d'intégration
DIDIER Christine	DDTEFP Yvelines	APAAS	1 ^{er} février 2009
JOURDAN –CAMPIGLI Isabelle	DRTEFP Rhône Alpes	AAAS	1er avril 2009
LESAGE Jean-Michel	DRTEFP Picardie	AAAS	17 décembre 2008
MALLIGER Jean-Louis	DRTEFP Ile de France	APAAS	7 janvier 2009
PEYLET Fabrice	DDTEFP Seine St Denis	AAAS	17 mars 2009
VION José	DRTEFP Centre	AAAS	1er avril 2009

Avis favorable

Point n°5 : *Tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration des affaires sociales au titre de l'année 2009 par la voie de la sélection professionnelle et par la voie de la nomination au choix.*

[Sélection professionnelle](#)

Nom - Prénom	Secteur	Affectation
ADJERAD Saïd	emploi	DRTEFP Haute Normandie
AGBO Kathleen	emploi	DGEFP
ANGLARET David	emploi	DGEFP
BARRACO Anthony	emploi	DRTEFP PACA
BERGOUGNOUX Laurent	emploi	DRTEFP Limousin
BERTIN Nathalie	emploi	DDTEFP Doubs
BES de BERG Xavier	emploi	DGEFP
BIBINET Fabienne	emploi	DGEFP
BRAUN Thomas	emploi	DAGEMO
CHABERT-THOMAS Geneviève	autre	Direction des Sports
COGGIA Danielle	emploi	DRTEFP Corse
CROUZET Delphine	emploi	DGEFP
DANIEL Frédérique	emploi	DRTEFP Nord Pas de Calais

Toute l'information syndicale et professionnelle : <http://itefa.unsa.org>

DECOVILLE Anne-Marie	emploi	DAGEMO
DEVAUX Catherine	emploi	DGEFP
DJANI-CAILLEAU Natacha	emploi	DGEFP
DUFROIS Jean-Marc	emploi	DDTEFP Haute-Vienne
EL YAMANI Anita	santé	DGS
ESCHEMANN Jean-Luc	santé	DHOS
GAMALEYA Florence	emploi	DDTEFP Landes
GIBAUD Marc	emploi	DRTEFP Aquitaine
GIREL-ZAJDENWEBER Anne	emploi	DGEFP
GOLLES Annick	santé	DAGPB-AF
HADRI Khadidja	santé	DGAS
HEUREUX Nadine	emploi	DDTEFP Haute-Savoie
HONGOIS Adolphine	santé	DAGPB-SRH1C
IGUIDAR Hassane	emploi	DAGEMO
JAY Séverine	santé	DGS
KLEIN Tristan	emploi	DGT
KOUATI Hedi	emploi	DRTEFP Ile de France
LALAM Mehdi	santé	DAGPB-SRH1E
LAVY Laurence	santé	DSS
MARAN Fabrice	emploi	DTEFP Martinique
MARCHAL Jean-Christophe	emploi	DGT
MAYET Dominique	autre	CLEISS
MIDY Christine	emploi	DDTEFP Rhône
MINYEMECK André	santé	DAGPB-SINTEL
MONS Valérie	emploi	DRTEFP Basse Normandie
NICOT Marie-Odile	emploi	DGEFP
PERON Nicolas	emploi	DAGEMO
PERROT Martine	emploi	DDTEFP Côte d'Armor
PIERRE Jean-François	santé	DGAS
PLENIER Sylvain	santé	SDFE
POTTIER Didier	emploi	DDTEFP Gard
RENEL Michèle	santé	DAGPB-SRH1B
RIBAUT Stéphane	santé	DAGPB-SINTEL
ROMEO Giovanni	santé	DICOM
SALGON Martine	santé	SDFE
SAMBUSSY Philippe	santé	DAGPB-SRH1B
SAUVIAC Frédérique	emploi	DRTEFP Limousin
SCHWAB Véronique	emploi	DAGEMO
TARDIVEL Roselyne	santé	DGS
TESSIER-CAMARA Anne-Marie	emploi	DRTEFP Rhône-Alpes
THIEBAUD Jean	santé	DAGPB-AF
TOURET Robert	santé	DHOS
VANDENBOOMGAERDE Hélène	emploi	DDTEFP Finistère
VASSEAU Jean-Luc	emploi	DDTEFP Alpes Maritimes
VERRIER Christophe	santé	DAGPB-SRH1D
VILLATTE Sandrine	emploi	DDTEFP Haute Loire

Aucune observation particulière n'étant faite, *le tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration des affaires sociales au titre de l'année 2009 par la voie de la sélection professionnelle, est entériné.*

Nomination au choix

L'administration rappelle que 15 postes sont ouverts pour nommer au choix des attachés : elle propose une liste de pré- retenus par secteur avec 9 pour le côté solidarité- santé et 6 pour le côté travail.

Elle remet, **SUR TABLE**, un tableau regroupant des noms qu'elle soumet à la CAP : force a été de constater qu'entre la pré- CAP et la tenue de la commission, un nom a été changé : *les explications données par l'administration sur ce remplacement de dernière minute pouvant s'expliquer réglementairement, l'UNSA s'étonne de cette discrétion « vertueuse », qui renforce cet aspect de non transparence dans la gestion des avancements ...surtout en comparaison avec d'autres dossiers discutés et leur classement ou non.*

Le tableau comprend les noms suivants :

Nom - Prénom	Secteur	Affectation
ARIDON Anna	Santé	DREES
BURGARELLA Christine	Emploi	DRTEFP PACA
CARDA Hugues	Emploi	DAGEMO
CHAMPENOIS Catherine	Emploi	DRTEFP Languedoc/Roussillon
PRESTEAU Jean-Paul	Santé	Administration Générale pour ordre
DE MAULMONT Agnès	Santé	SDFE
ETESSE Anne- Hélène	Emploi	DGT
FLAMENT Anne- Amélie	Santé	DGS
FREYERMUTH Christine	Santé	DSS
HATIL Huguette	Santé	DSS
KANDELMAN Alain	Santé	DGAS
LADET Jean-Paul	Santé	DHOS
LAVIE Evelyne	Emploi	DRTEFP Aquitaine
LEHMANN Aimery	Emploi	DRTEFP Franche Comté
VIGNEAU Pierre	Santé	DRASS Midi-Pyrénées

Avant d'entamer toute discussion, notamment sur certains dossiers, déjà évoqués en pré-CAP, et devant cette méthode de gestion, les représentants de l'UNSA souhaitent que l'administration les éclaire sur **les critères de choix retenus par elle, à part évidemment être n°1 de sa structure : ainsi, par exemple et sans ordre de priorité pour leur part**

- l'ancienneté dans le corps,
- les différents métiers exercés dans la filières administrative suivant les origines diverses de ce corps surtout dans le secteur travail (Le Pors, Sapin, IRA, IFP..)
- les fonctions occupées et les responsabilités correspondantes,
- la répartition entre les deux secteurs et compte tenu du nombre d'AA globalement,
- le fait d'avoir tenté ou non le principalat par examen,



**AVEC VOUS,
L'UNSA CHANGE
LE SYNDICALISME.**

à nouveau monde, nouveau syndicalisme !

- la notion d'encadrement d'une équipe,
- la répartition pour chaque structure entre le nombre de proposables et le nombre de reçus par année,
- les rompus de l'année précédente.

L'administration a précisé que ces choix reposaient en priorité sur quatre critères essentiels : mais elle n'a pas répondu sur le suivi des nominations sur plusieurs années, notamment la problématique des rompus.

- *Soutien hiérarchique fort de la direction*
- *L'appréciation du parcours professionnel*
- *Les fonctions d'encadrement*
- *L'âge des candidats*

Au regard de ces différents éléments, l'UNSA a appelé l'attention particulière sur un dossier, celui de Joël Le Rudulier, classé en 2 par le CTRI des Pays de la Loire, dont la carrière montre qu'il remplit de nombreux critères pour passer APA au choix et elle regrette vivement que l'administration n'accepte même pas que son dossier soit inscrit au PV pour une attention particulière en 2010, au prétexte notamment qu'il ne soit pas classé actuellement en numéro 1 par la DR.

Ont également été évoqués mais sans suite favorable les dossiers des agents suivants :

- Mme Claire CHAINTREUIL (DAGEMO), qui devrait être revu favorablement en 2010
- Mme Régine AYMARD ELMALEH (DAGPB)
- M. QUAGLIA Christian (DAGPB)
- Mme BAYADE Françoise (IMINDSO)
- M. FILOCHE Pierre (DAGPB)

L'UNSA s'interroge fortement aussi sur le cas d'Irène PONSOYE, actuellement en poste à la DRTEFP Ile de France - Pôle Développement de l'Emploi et Marché du Travail : une lettre de février 2008, signée par le DR lui-même, est restée sans réponse, qui demandait pour ce cadre, agrégée et détachée dans nos services, un repositionnement comme principal.

Depuis, il semble que ce dossier ne trouve aucune réponse, sauf de lui faire connaître à elle qu'elle soit proposable comme « principal » sur liste d'aptitude, sans en avertir, à notre connaissance, le DR lui-même, qui d'ailleurs n'a fait aucune proposition pour ce choix.

A la demande de l'UNSA d'avoir des explications sur les raisons d'une telle situation, difficilement explicable avec les données actuelles et ce que l'administration envisage de faire ou ce qu'elle a fait pour lever toute équivoque, cette dernière évoque que d'une part ce dossier n'a pas fait l'objet d'un signalement de notre part à la pré-CAP et qu'elle regarde pour répondre à la demande faite en 2008 !!!!!



Sur ce point, il doit être rappelé qu'une pré- CAP n'a aucune valeur juridique et qu'il n'y a aucune obligation d'y participer : par contre, il appartient à l'administration de transmettre en temps utile, au moins 8 jours avant, tous les documents nécessaires aux représentants du personnel et de ne rien remettre sur table.

Point 6 : *Recours sur une notation 2005.*

L'administration fait connaître à la CAP que le recours de l'agent a été pris en compte et que sa notation a bien été refaite par le supérieur hiérarchique, qui aurait dû la noter au moment des faits. En outre, l'ancienne notation et ses appréciations ne figureront plus dans son dossier.

Point 7 : *Examen des demandes de mutations*

Entre la pré- CAP et la commission, une certaine confusion semble être de « rigueur », notamment pour le secteur « travail », aggravée par le passage de ce point à une heure plus que tardive...

Effectivement, hors l'aspect peu réglementaire d'une information communiquée dans des délais respectant peu le règlement intérieur de la CAP, la liste fournie par la dagemo ne semblait pas complète à la pré- CAP, son représentant ayant en sa possession un exemplaire plus détaillé et comportant des informations non connues des OS, ne leur permettant de correctement apprécier les situations et les enjeux des postes à pouvoir.

En résumé, les critères, qui sembleraient retenus par la DAGEMO pour déterminer ses choix entre les candidats postulant, soit en détachement (cf le point 3), soit en mutation sur une vacance, reposent sur le rapprochement de conjoint, l'absence de prise en charge externe (aspect financier?) et la durée minimum sur un poste qui doit être au minimum de deux ans.

En outre, pour reprendre notre déclaration liminaire, qui demande vivement une transparence dans la gestion des postes et des fiches correctement établies avec professionnalisme et rigueur, la confusion semble régner dans les pratiques des régions : priorité aux mutations internes ou non (ex de la région de Bretagne) ; mise en concurrence entre les APA et les DA, issus du corps de l'IT, sans réelle explication ; une GPEC absente au moment des conséquences de la mise en place des DIREECTE et des impacts sur des filières « emploi ».

Les représentants de l'UNSA exigent de connaître le rôle de régulateur et de pilote qu'il appartient aux directions de GRH d'avoir dans cette mise en perspective des métiers et des passerelles entre les nouveaux pôles définis par la RGPP et les impacts sur la formation et les parcours professionnels qu'elles doivent construire pour leurs personnels.



à nouveau monde, nouveau syndicalisme |

100%
pas
pareils

AVEC VOUS,
L'UNSA change
LE SYNDICALISME.

Postes offerts	Nouveau titulaire	Résidence antérieure	Observations
DRTEFP AQUITAINE Emploi (2)	-	-	ce poste sera proposé à la CAP des IT, ces postes seront proposés à la CAP des IT et à la CCP des contractuels
Région BOURGOGNE DDTEFP Saône et Loire	AUBERT Jean- Alexis	DTEFP 971	
DRTEFP BRETAGNE - Emploi - SV - O.R. analyste	- CARDANIN Alain	- DAGEMO	} Le poste seulement susceptible d'être vacant pour le moment. Retiré , il sera proposé à nouveau lorsqu'il sera effectivement vacant.
DRTEFP CENTRE FSE	TOULOUMDJIAN Catherine	DAGPB	
DRTEFP CORSE Budget	LE QUERRE Roselyne	DDTEFP Corse du Sud	
DRTEFP LANGUEDOC - ROUSILLON SEPES	SALABERT Véronique	DRTEFP Auvergne	
DRTEFP LIMOUSIN « Politique du titre » AAAS	VANNIER Claire	Conseil Régional Limousin	Réintégration en fin de détachement au 31/08/2009
DRTEFP MIDI - PYRENEES RH - Infra régional AAAS	GENONET Yves	DDTEFP du Gers	
MIDI - PYRENEES - DDTEFP Aveyron CMAT - Infra régional	LEMARD Olivia	DDTEFP Tarn et Garonne	

HAUTE NORMANDIE DDTEFP Seine Maritime CMAT Le Havre	LE FUR Julia	DRTEFP Corse	
DRTEFP PICARDIE Mutations économiques	MARTIAK Sylvie	DDTEFP Aisne	
PACA DRTEFP (Chef de projet)	HAMMACHE NGUYEN Zara	- DRTEFP LANGUEDOC	
DTEFP Alpes Maritimes	DESFRANE Emmanuel	ROUSSILLON	
DDTEFP Bouches du Rhône	MAWIT Jeanine	DDTEFP Val D'Oise	
CMAT infra régional	DEGATIER Thibault	DDTEFP du Var	
PACA DDTEFP Var Animation de programme	TEXIER Daniel	DDTEFP Charente	
DRTEFP RHÔNE ALPES	CHERBLANC Béatrice	Centre Régional Propriétés forestières	
DDTEFP RHÔNE CMAT	FOUCHERE Frédérique	DAGPB	
CONTROLE DE GESTION	BOH Jean-Noël	DAGEMO	
RHONE ALPES DDTEFP Drôme CMAT	POULAIN Rémi	DDTEFP Ardèche	

OUTRE MER

Postes offerts	Nouveau titulaire	Résidence antérieure	Observations
GUADELOUPE Emploi à St-Martin	CONCONNE Carine	DTEFP La Réunion	
LA RÉUNION Chargé d'Etudes SEPES	FAUVET Pascale	DRTEFP Ile-de-France	
MAYOTTE SV	ZOULIKIAN Onnik	ANAEM	

- **Compte tenu de l'heure tardive à laquelle sont passées les mutations et de la rapidité avec laquelle l'administration à présenter les dossiers, les présents résultats sont données sous toutes réserves, ce d'autant plus que certains postes sont soient susceptibles d'être vacants, soit font l'objet d'une réintégration.**

Toute l'information syndicale et professionnelle : <http://itefa.unsa.org>



100%
pas
pareils

AVEC VOUS,
L'UNSA change
le syndicalisme.

FORMATION RESTREINTE

Point n°9 : Examen des demandes de détachement dans le grade d'attaché principal d'administration des affaires sociales

L'UNSA ne siège pas pour cette formation restreinte.



Vos élus UNSA :

- Michel ALARY : michel.alary@sante.gouv.fr ☎ 01.40.56.42.07
- Pierrick BIHAN : pierrick.bihan@travail.gouv.fr ☎ 02.23.42.30.28

Vous voulez
prendre contact
avec l'UNSA...
N'hésitez pas !



Votre correspondante :

- Martine Noulin
☎ 06.07.71.49.28

martine.noulin@unsa.org



Toute l'information syndicale et professionnelle : <http://itefa.unsa.org>



à nouveau monde, nouveau syndicalisme !



AVEC VOUS,
L'UNSA change
le syndicalisme.

Nouvel [le] adhérent [e]

oui non

Snepa

BULLETIN D'ADHÉSION 2009

Je choisis un syndicat *autonome* !

Nom

Prénom:.....

Adresse:.....

Code postal :..... Ville :.....

Attaché Principal d'Administration

A. Centrale

échelon...

Attaché d'Administration

S. Déconcentrés

(Autre,préciser).....

Grade.....échelon.....

Service ou établissement

d'affectation.....

Adresse

(précise).....

Adresse courriel:.....@.....

Je joins un chèque de€ correspondant à ma cotisation annuelle à l'ordre du : **SNEPA**

Le.....

Signature :

À Madame Dominique Dupin
Rue de l'Artois - Bât. 27 - Apt. 3
Le Port Neuf
17000 LA ROCHELLE
dominique2.dupin@travail.gouv.fr

Indices de référence	Montant de la cotisation annuelle	Déduction fiscale 66 %	Cotisation réelle
346 à 394	63 €	41.58 €	21.42 €
395 à 465	76 €	50.16 €	25.84 €
466 à 506	83 €	54.78 €	28.22 €
507 à 618	119 €	78.54 €	40.46 €
619 à 733	141 €	93.06 €	47.94 €
734 à 820	157 €	103.62 €	53.38 €

Toute l'information syndicale et professionnelle : <http://itefa.unsa.org>